

**Premier Marché des Energies Renouvelables au Sahel et en Afrique de l'Ouest (MERS)
Niamey (République du Niger) du 22 – 26 mai 2006
ELHADJI MAHAMANE Lawali***

L'accès aux services énergétiques de qualité est un défi majeur pour le développement économique et social des populations. En Afrique subsaharienne, seule une proportion infime de la population a accès aux énergies modernes, notamment l'électricité...

Cela freine le développement économique et entraîne une utilisation abusive du bois-énergie comme source principale d'énergie avec des problèmes de déforestation mais aussi de santé publique (pollution intérieure des maisons liée aux mauvaises conditions d'utilisation du bois-énergie) qui touchent en premier lieu les femmes et les enfants. En outre, l'utilisation des énergies fossiles est plus coûteuse pour l'environnement.

Cette situation risque de perdurer encore du fait du renchérissement du prix des produits pétroliers qui les rend encore plus inaccessibles aux plus pauvres.

Il devient impératif d'assurer la transition pétrolière par un recours plus conséquent aux énergies renouvelables (ER) qui présentent plusieurs avantages : par définition, elles sont inépuisables, disponibles localement, très peu polluantes (car produisant peu ou pas de gaz à effet de serre et réduisant ainsi l'impact sur la santé et le climat mondial).

C'est dans cette perspective que le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Union Economique et Ouest Africaine (UEMOA) ont soutenu la tenue à Niamey, du 22 au 26 mai 2006, du premier Marché des ER au Sahel et en Afrique de l'Ouest (MERS).

Les attendus du MERS

L'objectif général du MERS 2006 était de contribuer à apporter des solutions durables aux difficultés de diffusion et d'utilisation des ER à un seuil significatif au Sahel et en Afrique de l'Ouest en répondant à la question suivante : que peut-on et doit-on faire pour accélérer le développement du marché des ER dans cette région ?

Quatre principaux résultats en étaient visés :

- permettre de mettre en relation les opérateurs sahéliens du secteur des ER afin d'identifier les synergies et les coopérations possibles ;
- mieux faire connaître les technologies, équipements et services que les entreprises sahéliennes et ouest-africaines sont en mesure d'offrir ;
- permettre aux entreprises développant des ER n'ayant pas atteint la maturité commerciale de faire part de leurs problèmes aux décideurs et bailleurs de fonds ;
- renforcer le pouvoir de négociation des opérateurs sahéliens et ouest-africains par la création éventuelle d'un réseau des professionnels sur les ER.

Le MERS a réuni les décideurs politiques, les partenaires au développement et les entrepreneurs impliqués dans les filières ER au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Résultats obtenus

Tous les pays membres du CILSS et de l'UEMOA ont assisté à cette rencontre exposition. L'exposition et les deux ateliers thématiques ont fait ressortir qu'il existe, au Sahel et en Afrique de l'Ouest, des filières d'ER mûres technologiquement, notamment en ce qui concerne :

- le solaire photovoltaïque et thermique,
- l'éolien,
- les systèmes hybrides (combinaison de plusieurs sources d'ER),

- les technologies de transformation et d'utilisation des différentes formes de biomasse : bois, charbon de bois, déchets municipaux, résidus agricoles, plantes envahissantes...

Les perspectives qui s'offrent aux ER sont prometteuses notamment en matière de lutte contre la désertification, de limitation des impacts du changement climatique, et de développement à grande échelle de l'électrification décentralisée.

Les différentes applications montrent que les ER constituent une alternative de plus en plus rentable et durable pour les pays de l'Afrique sahélienne et de l'Ouest qui sont dotés d'un gisement considérable, encore très faiblement exploité.

Cependant, malgré l'importance des gisements en ER et les perspectives de développement de ces filières, le marché est encore embryonnaire. Il en résulte que le bois et le charbon de bois restent dominants pour la satisfaction des besoins des populations.

Un développement accéléré des ER est par conséquent indispensable pour faire face au défi du développement, par :

- la réduction de la vulnérabilité due à l'augmentation continue des prix pétroliers mondiaux,
- un meilleur accès des populations aux services énergétiques,
- la réduction de la pauvreté par la création de revenus,
- la protection de l'environnement.

Cela suppose la promotion du marché des ER où les opérateurs privés joueraient un rôle moteur avec l'appui des pouvoirs publics, des institutions intergouvernementales régionales, des structures de recherche, de la société civile, et des partenaires au développement.

L'analyse approfondie des filières ER fait ressortir que l'expansion du marché des ER est freinée par des contraintes majeures, notamment d'ordres politique et financier. Leur levée suppose un soutien des décideurs politiques et des partenaires au développement.

Table ronde politique

La table ronde à l'attention des décideurs politiques et des partenaires au développement a été le point culminant du MERS. Elle a été placée sous la présidence du ministre nigérien de l'Energie en présence des ministres en charge de l'énergie d'autres pays et des représentants des partenaires au développement.

Ce segment a été l'occasion d'amorcer un débat entre le niveau politique, les partenaires au développement et les opérateurs privés. On y notait notamment la présence des délégations des pays concernés dont certaines étaient conduites par les ministres en charge de l'énergie.

D'importantes recommandations ont été faites pour contribuer à lever les contraintes identifiées notamment par la vulgarisation des technologies et expériences locales réussies. Ces recommandations sont accompagnées de mesures estimées réalisables dans un horizon temporel relativement court (de quelques mois à 3 ans). Elles sont détaillées dans la suite.

En direction des décideurs politiques

- L'énergie, notamment les ER, doit être inscrite comme axe prioritaire dans les stratégies et programmes nationaux :
 - o stratégie de réduction de la pauvreté (SRP),
 - o stratégies et politiques énergétiques nationales,
 - o programmes sectoriels de développement et d'équipement (environnement, santé, éducation, hydraulique, agriculture/élevage, télécommunications, etc.),

Des objectifs quantitatifs doivent être fixés en matière de pénétration des ER dans les bilans énergétiques nationaux. Il convient de lever les contraintes qui limitent le large accès des populations aux services fournis par les ER.

Tout cela constituera un signal fort en direction des acteurs locaux et des partenaires au développement.

- Créer un environnement propice à l'investissement national et international par :
 - o l'encouragement à l'installation des entreprises d'ER par des exonérations fiscales (par exemple non-imposition pendant cinq ans après la création), des mécanismes réglementaires permettant un accès équitable des entreprises aux marchés,
 - o des mesures fiscales et réglementaires favorables pour l'émergence d'un marché, par exemple la détaxation des équipements ER, l'harmonisation des textes en matière de gestion transfrontalière des combustibles domestiques, l'appui aux opérateurs dans la mise en œuvre de plans de communication IEC (promotion, publicité, marketing, démonstration, etc.) en favorisant l'accès aux médias sous l'égide des pouvoirs publics,
 - o la création de cadres et de mesures incitatifs à l'utilisation rationnelle des ressources forestières (aménagement participatif des forêts, relance des actions « foyers améliorés et techniques améliorées de carbonisation »), à la promotion de substituts au bois – énergie (valorisation des résidus agricoles, des déchets ménagers et du charbon minéral), et à la production de biocarburants,
 - o la poursuite de la réflexion pour l'accès aux crédits afin de lever les contraintes de la surface financière réduite des entreprises compte tenu de l'étroitesse actuelle du marché. Cette réflexion sera notamment axée sur le cautionnement des entreprises privées auprès des institutions bancaires, la création de fonds de garantie, l'octroi éventuel de subventions ciblées et limitées dans le temps. Il peut également être envisagé l'organisation d'une table ronde auprès des institutions bancaires de la sous-région afin de :
 - faire connaître les opérateurs économiques et les produits énergétiques émergents et porteurs ainsi que leurs besoins en financement
 - faciliter l'accès au crédit et développer des modalités d'accès aux produits énergétiques en faveur des utilisateurs finaux,
 - o le développement de l'expertise locale,
 - o la promotion et le renforcement du partenariat public / privé afin de faciliter le transfert de technologies,
 - o la professionnalisation de la filière (mise en place de dispositifs de labellisation/certification des équipements, la définition de normes, la lutte contre la contrefaçon),
 - o l'appui conséquent et soutenu à la recherche & développement sur les ER.
- La mobilisation du financement international à travers le développement des capacités des acteurs (entreprises, services administratifs,...) notamment :
 - o la formation sur les modalités d'accès aux financements tels que le Mécanisme de Développement Propre, le Fonds de l'Environnement Mondial, les fonds arabes, l'Initiative de l'Union européenne sur l'Energie, les techniques de négociations, le montage de dossiers,
 - o la promotion de la participation des opérateurs et des associations d'opérateurs dans les principales instances internationales, afin de participer à la prise de décisions dans le domaine des ER.

- L'introduction et/ou la consolidation de modules de formation relatifs aux ER dans les systèmes éducatifs nationaux et régionaux, formels et non formels, afin de sensibiliser le public.
- L'institutionnalisation du MERS, ce qui implique une contribution (financière, ressources humaines et matérielles) des pays dans sa préparation et sa tenue.

En direction des partenaires au développement

- Inscrire la promotion des ER comme axe prioritaire de la coopération bilatérale et multilatérale avec les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, par exemple en soutenant des fonds de promotion des ER.
- Favoriser la création de partenariats Nord-Sud par :
 - o la mise en relation des opérateurs,
 - o l'amélioration de l'accès aux technologies,
 - o la fourniture d'informations sur les modalités d'accès aux financements bilatéraux et multilatéraux,
 - o l'amélioration de l'accès aux programmes de recherche et de formation sur les ER.

Suivi des recommandations

Il est recommandé la mise en place d'une structure légère de suivi de la mise en œuvre de ces recommandations. Cette structure pourrait être constituée des institutions régionales concernées par la question des ER (CILSS, UEMOA, CEDEAO, etc.) et travaillerait en collaboration avec les Etats, les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile.

* Coordonnateur Régional du PREDAS/CILSS